

CALENDRIER 2020/21 DÉPÔT DE DOSSIER « DÉMATÉRIALISÉ » V.A.E

Le contexte :

⇒ Le **dispositif expérimental VAE** et le **parcours mixte VAE / PTP** ont été mis en place au sein de Transitions Pro Occitanie par l'ordonnance n° 2020-387 du 01.04.20 (JO du 02.04.20), pour une mise en œuvre à partir de juin 2020 au 31/12/20.

⇒ *Sauf modification du cadre par voie légale, seuls les dossiers déposés complets en 2020 et respectant le calendrier mis en place par Transitions Pro Occitanie, seront présentés en Commission Paritaire.*

Soyez vigilant sur les actualisations qui peuvent intervenir périodiquement. Consultez les modifications sur www.transitionspro-occitanie.fr

Les principes :

Dès enregistrement de votre dossier, un message dans votre espace personnel sera disponible et vous indiquera le statut de votre dossier.

Attention : tout dossier incomplet et/ou non conforme est mis en position irrecevable et la demande est annulée. Il s'agit notamment des dossiers :

- ▶ qui ne respectent pas les délais ci-après,
- ▶ incomplets (rubriques non complétées et/ou pièces manquantes),
- ▶ pour lesquels l'éligibilité n'est pas acquise,
- ▶ dont la certification n'est pas inscrite au RNCP,
- ▶ dont l'objectif n'est pas une reconversion professionnelle (dispositif VAE / PTP).

Délais de dépôt :

La date limite de dépôt des dossiers est fixée **au plus tard 2 mois avant le début de la VAE :**

***Exemple :** si ma VAE débute le 15 janvier 2021, j'ai jusqu'au 15 Novembre 2020 inclus pour déposer mon dossier. Mon dossier sera présenté lors de la Commission Paritaire d'Instruction de janvier 2021.*

Date de Début de l'accompagnement VAE	15 Nov. 20	15 Déc. 20	15 Janv. 21	15 Fév. 21
Commission Paritaire d'Instruction	Nov. 2020	Déc. 2020	Janv. 2021	Fév. 2021
Date limite de dépôt du dossier	15 Sept 2020	15 Oct. 2020	15 Nov. 2020	31 Déc. 2020